

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts
déposée le 16 janvier 2018

« Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? »

Rappel de l'interpellation

« Nous voterons le 4 mars prochain sur l'initiative No Billag, qui porte sur la suppression de la redevance de réception pour la radio et la télévision, ainsi que sur la fin du financement par la Confédération de chaînes de radio ou de télévision.

Si la Confédération finance, via la redevance, tant des chaînes de radio ou de télévision privées ou publiques régionales, telle que la chaîne La Télé, la majeure partie de cette redevance est destinée à la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). Le montant de cette redevance est ensuite réparti à l'interne de la SSR, entre les régions linguistiques (en privilégiant proportionnellement les régions plus petites pour assurer un service public de qualité dans les quatre langues nationales) et ensuite entre les différentes chaînes de radio et télévision publiques.

En plus de cela, la SSR investit directement dans le cinéma suisse, à hauteur de CHF 27 millions par année via le Pacte de l'Audiovisuel et soutient financièrement divers festivals audiovisuel. Ses chaînes soutiennent en tant que partenaire média de nombreux autres festivals, dont certains à Lausanne (par exemple, le Festival de la Cité et le Festival Jazz Onze+ ou la Fête du slip), également soutenus par la Ville de Lausanne.

Lausanne se profilait il y a peu comme la plaque tournante des médias romands, en accueillant les journaux des groupes Tamedia et Ringier, la chaîne La Télé, diverses radios privées et les chaînes de radios de la RTS. En effet, notre Ville accueille la Maison de la radio de la RTS, regroupant toutes les chaînes de radio francophones de la SSR. Bien que cette institution envisage de déménager sur le campus de l'EPFL d'ici à 2020, nombre de ses collaborateurs sont domiciliés à Lausanne et y resteront domiciliés probablement avec le déménagement de leurs locaux professionnels dans la région lausannoise.

La Ville de Lausanne, ainsi que des événements, institutions et associations qu'elle soutient sont dès lors fortement liés à la SSR, à ses chaînes de radios ou à son activité. L'initiative No Billag, qui envisage de supprimer les chaînes de radio et télévision publiques, et donc de faire disparaître la SSR (en tout cas selon les déclarations de sa direction), impactera inmanquablement l'environnement économique, médiatique et culturelle de la Ville. Après les coupes régulières effectuées dans les rédactions de presse écrite des médias romands (basés à Lausanne), cette votation nous amène également à nous demander la place qu'entend prendre la Ville Lausanne dans le futur paysage médiatique. En effet, avec une presse écrite toujours plus restreinte et sans média de radio ou de télévision publique, le contrôle que doit effectuer la presse sur le monde politique (nommé « chien de garde de la démocratie » par la Cour Européenne des droits de l'homme) devient toujours plus difficile ... alors qu'il est fondamental.

Ces éléments nous amènent dès lors à poser les questions suivantes à la Municipalité, afin de voter en connaissance de cause le 4 mars prochain. »

Introduction

Sur un plan général, la Municipalité a manifesté à plusieurs reprises sa préoccupation face à l'évolution qui touche les médias, qu'il s'agisse d'une remise en question de leur modèle économique ou d'attaques politiques, à l'image de l'initiative No Billag. Elle considère en effet que la presse joue un rôle essentiel en démocratie et que celui-ci ne peut s'exercer que dans la mesure où une presse diversifiée dispose des moyens d'accomplir son travail d'investigation, d'information et d'analyse.

Sur le plan économique, l'importance croissante du monde numérique a conduit à une remise en question du modèle économique des médias, en Suisse notamment, par assèchement des revenus publicitaires qui contribuaient à l'équilibre financier des journaux. La situation est paradoxale dans la mesure où les grands éditeurs ont investi dans les sites de vente en ligne et se trouvent actionnaires ou propriétaires des plus importants d'entre eux, récupérant ainsi une manne publicitaire qui tend à échapper aux médias traditionnels qu'ils possèdent. Dans le même temps, ces éditeurs n'affectent pas ces revenus à leurs journaux mais plutôt à la rémunération de leurs actionnaires. Ce cloisonnement des activités aboutit à un affaiblissement économique des médias et a eu pour conséquence des licenciements ou suppressions de titres qui ont touché notre pays et Lausanne en particulier. A ces occasions, la Municipalité a exprimé son opposition et sa préoccupation face à cette évolution (voir en particulier : <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=6508> et <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=6715>).

L'initiative No Billag s'inscrit dans le même contexte même si ses ressorts sont différents. La Municipalité considère que les conséquences de l'initiative seraient graves : les chaînes de radio et de télévision publiques (RTS) se verraient privées de CHF 1.2 milliard. Parallèlement, les radios et télévisions locales y perdraient CHF 81 millions. Autant dire que l'existence de ces médias serait menacée et leur disparition programmée à court terme. Cette initiative porte une attaque grave contre la diversité médiatique et engendrerait à terme la disparition probable de nombreuses chaînes de radio (21) et de télévision (13) locales et régionales. Accepter l'initiative reviendrait à priver les villes et régions d'une source unique d'information et de nombreuses prestations culturelles mettant en valeur les actualités locales et régionales, au profit d'une offre commerciale uniforme dans laquelle l'information serait absente. L'information des habitants, notamment sur le plan politique, culturel, de l'animation locale ou de la vie associative s'en trouverait gravement affectée. Les initiants déclarent s'en remettre au libre marché, affirmant que la demande des « consommateurs » d'information suffira à faire vivre des médias économiquement indépendants. Les expériences récentes, en Suisse comme dans la région lémanique, montrent au contraire que les médias financés par le seul marché (publicité et abonnements) souffrent dans le contexte actuel, avec des disparitions et des réductions d'effectifs dramatiques. Faute de moyens suffisants, les médias qui subsistent ne peuvent plus jouer leur rôle d'analyse et d'investigation, devant souvent se contenter de reprendre des informations standardisées et formatées. Enfin, des grands groupes économiques adossés à des intérêts politiques souvent extrémistes rachètent des médias pour les mettre au service de leurs intérêts financiers et idéologiques.

Dans le domaine des médias, le libre marché sans contrepartie ni action publique de rééquilibrage aboutit à un appauvrissement de l'offre et à la fin de l'information indépendante. La seule alternative réside dans un service public audiovisuel disposant de ressources suffisantes lui permettant de ne pas être asservi aux seuls intérêts publicitaires, qu'il s'agisse des chaînes nationales de la RTS ou des radios et télévisions locales et régionales. Conjointement avec les capitales des cantons romands, Lausanne a proposé une prise de position commune contre l'initiative, sous forme d'un communiqué (voir : <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=7412>).

La Municipalité, unanime, appelle en conséquence les électrices et électeurs lausannois à rejeter cette initiative qui fait porter un danger grave contre des médias qui jouent un rôle crucial dans le domaine de l'unité nationale et de l'information locale et régionale.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Comment la Municipalité envisage l'avenir de la presse à Lausanne, notamment en ce qui concerne la suppression récente de nombreux postes de travail dans les journaux du groupe Tamedia, la disparition de L'Hebdo, ainsi que les risques liés à l'initiative No Billag ?*

Comme indiqué en préambule, la Municipalité considère que les attaques – économiques ou politiques – contre les médias sont des éléments préoccupants compte tenu du rôle crucial que jouent les médias dans la formation d'une opinion libre et éclairée, pilier de la démocratie, et dans l'information locale et régionale. Priver les médias des ressources qui leur sont indispensables pour fonctionner de manière indépendante revient à les limiter à une information standardisée et superficielle ou à les soumettre à des groupes d'intérêts disposant de moyens importants au bénéfice de leurs seuls intérêts économiques ou politiques. S'il est difficile à la Municipalité d'intervenir directement dans les mutations économiques touchant la presse, la chose est possible lorsqu'il s'agit de choix politiques tels que ceux qui sont proposés par l'initiative No Billag à laquelle la Municipalité s'oppose résolument.

Question 2 : *La Municipalité s'est-elle déjà déterminée sur l'initiative No Billag et si oui, sur la base de quels arguments ?*

Les arguments de la Municipalité figurent en préambule et dans le communiqué commun rédigé à l'initiative de Lausanne et signé par les capitales romandes. Sur cette base, la Municipalité appelle les électrices et électeurs à rejeter cette initiative.

Question 3 : *Est-il possible d'estimer les pertes d'emplois lausannois liées à la disparition de la SSR, et donc de ses chaînes de radio basées à Lausanne ?*

En termes de pertes d'emplois directs, on peut relever que la RTS occupe actuellement près de 640 personnes à Lausanne. Ce nombre devrait être augmenté avec le transfert prévu sur le site de Dorigny. A ces emplois directs s'ajoutent les postes indirects ou induits qui seraient menacés en cas de suppression de la redevance, situation qui amènerait la fin d'actions qui génèrent des postes de travail chez les partenaires de la SSR. Faute de temps, il n'est pas possible de chiffrer de telles pertes mais il est certain que les dégâts en la matière seraient considérables, notamment dans le domaine des médias et de la culture.

Question 4 : *Quels sont les festivals lausannois, et de la région lausannoise, qui sont soutenu d'une manière ou d'une autre par la SSR ou d'une de ses chaînes ?*

La SSR entretient des partenariats médias avec Label Suisse, le Festival Bach, Jazz Onze+, les Rencontres du 7^e Art, le Festival de la Cité et la Fête du Slip. Des lieux fixes, des saisons artistiques voire des productions ponctuelles peuvent également faire l'objet de partenariats médias (par exemple aux Docks ou au Romandie). Des manifestations organisées sans subventionnement, proposées par exemple à la Salle Métropole et au Théâtre de Beaulieu, sont également organisées en partenariat avec la SSR. Enfin, d'autres événements ou lieux font l'objet de partenariats médias avec des chaînes régionales, également touchées par l'initiative No Billag.

En complément à ces actions de soutien directes, la SSR contribue à la culture par la retransmission d'événements dont elle assure ainsi la promotion. Elle contribue aussi aux activités culturelles par les droits d'auteur versés, à hauteur de CHF 56 millions en 2016 pour toute la Suisse auxquels s'ajoutent CHF 15.3 millions par les diffuseurs régionaux au bénéfice d'une part de la redevance.

Question 5 : *Quelle sorte de soutien apporte la SSR ou l'une de ses chaînes à ces festivals ?*

Les partenariats médias s'articulent en général autour de captations et diffusions de concerts (en live ou en différé), de spots promotionnels et d'une présence sur place de la RTS (mini-studio, émissions en direct, etc.) en échange de prestations publicitaires en faveur de la RTS (logo sur les supports, visibilité sur site, etc.). Il n'y a en général pas d'échange d'argent.

Label Suisse est un cas à part. Initié par la RTS qui a par la suite réduit son implication, Label Suisse reste très fortement soutenu par les chaînes TV et radio de la SSR à l'échelle nationale, favorisant une

diffusion nationale des concerts d'artistes suisses. Le soutien implique également une mise à disposition de prestations techniques et un soutien financier. Sans le soutien de la SSR, ce festival est condamné, tout au moins dans sa forme actuelle.

Question 6 : Quelles seraient les conséquences, financières ou de tout autre ordre, pour ces festivals, en cas de disparition de la SSR ou de ses chaînes ?

Pour les festivals au bénéfice d'un partenariat média standard, les conséquences seraient une réduction immédiate de leur visibilité. S'y ajouteraient des conséquences financières en termes de diminutions ou suppressions des montants versés au titre des droits d'auteur. Pour le festival Label Suisse, s'y ajoutent les conséquences mentionnées en réponse à la question n° 5.

Question 7 : Quelles seraient les conséquences, notamment financières, pour la ville de Lausanne si ces festivals n'étaient plus soutenus par la SSR ou l'une de ses chaînes ?

Il en résulterait une perte de visibilité pour les festivals concernés, donc des pertes financières potentielles, sans que celles-ci n'aient été précisément chiffrées. La Municipalité de Lausanne n'a pas établi de plan B en cas d'acceptation de l'initiative et n'a donc pas étudié ses conséquences de façon approfondie ni adopté de stratégie de secours dans ce cas. Il est toutefois certain que de nombreuses manifestations culturelles, en particulier les festivals mentionnés précédemment, en seraient affectés ou verraient leur existence remise en question. Or, le financement des institutions et manifestations culturelles lausannoises repose le plus souvent sur des sources multiples et la Ville de Lausanne serait dans l'impossibilité de compenser, à elle seule, toutes les conséquences de l'initiative.

Question 8 : Quel serait l'impact en termes de perte de droits de diffusion pour les institutions culturelles lausannoises dont les productions sont parfois reprises par la RTS (OCL, notamment) ?

Les partenariats sont également nombreux avec les ensembles lausannois. Prioritairement l'OCL qui reçoit de la SSR CHF 500'000.- par année pour la cession des droits de diffusion de l'ensemble de ses concerts, dont environ CHF 160'000.- reviennent directement aux musiciens. Ces concerts sont radiodiffusés en Suisse et ponctuellement par le biais de l'UER sur près de 100 chaînes européennes. Trois concerts sont filmés et diffusés à la télévision, en collaboration avec Arte et Mezzo. L'abandon de ce partenariat impliquerait donc une perte sévère d'argent et de visibilité/diffusion à l'échelle suisse et européenne pour l'OCL. L'Opéra de Lausanne et le Béjart Ballet font également l'objet de productions filmées, avec une compensation financière par la RTS. L'Opéra perdrait, par exemple, CHF 50'000.- par année. D'autres ensembles sont également en partenariat avec la RTS pour des montants moins importants. Ces pertes financières ne remettraient pas en cause, à elles seules, l'existence de ces institutions mais elles contribueraient à leur affaiblissement et, sur la durée, mettraient en danger leur pérennité.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 1^{er} février 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

